

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AUBERVILLIERS ET L'AISPJA-PLIE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU PLIE PAR LE DISPOSITIF RMI.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article 1: Autorise Monsieur le Maire à signer la convention action entre la ville d'Aubervilliers et l'AISPJA-PLIE d'Aubervilliers sur l'accompagnement des bénéficiaires du PLIE par le Dispositif RMI de la Ville d'Aubervilliers.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,